



# À remplir par le bureau de vote ou par un électeur choisi par lui et remplir impérativement toutes les rubriques

A L'ISSUE DE L'ÉLECTION, L'EMPLOYEUR DOIT TRANSMETTRE (dans les 15 jours) :



## PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE MEMBRES TITULAIRES



CSE

n°15822\*01

EL 05

14 chiffres impérativement

1 exemplaire du procès-verbal d'élection au centre de traitement des élections professionnelles à l'adresse suivante :

CTEP  
TSA 79104  
76934 ROUEN CEDEX 9

2 exemplaires du procès-verbal à l'agent de contrôle de l'inspection du travail

1 copie du procès-verbal d'élection à chaque syndicat ayant présenté une liste de candidats et/ou ayant participé à la négociation du protocole d'accord pré-électoral

Chaque collège électoral doit faire l'objet d'un procès-verbal distinct.

Il est recommandé d'utiliser l'outil d'aide à la saisie des procès-verbaux sur [www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr](http://www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr). Une notice expliquant le renseignement des procès-verbaux d'élections professionnelles peut également y être téléchargée

<b>I</b> ÉTABLISSEMENT DANS LEQUEL S'EST DEROULÉE L'ÉLECTION SIRET de l'établissement : _____ Raison sociale : _____ Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____ Numéro de convention collective (IDCC) : _____ <i>Mention indispensable</i> Autres établissements concernés par l'élection : <i>Liste à compléter au verso cadre III</i> INFORMATIONS SUR L'ÉLECTION DONNANT LIEU À PROCÈS-VERBAL Durée du mandat des élus : _____ années ou bien _____ mois (si élection partielle) Nombre total de collèges électoraux que comporte votre élection CSE : _____ S'agit-il d'une élection partielle (si <b>Oui</b> , cochez la case) : <input type="checkbox"/> (suite au verso, cadres IX et X) INFORMATIONS SUR L'ÉLECTION PRÉCÉDENTE Date du précédent scrutin (JJ/MM/AAAA) : _____ SIRET déclaré lors de la précédente élection professionnelle, si différent : _____		<b>II</b> COLLÈGE CONCERNÉ DÉNOMINATION DU COLLÈGE ÉLECTORAL : _____ <i>Ne cocher qu'une case</i> Collège unique <input type="checkbox"/> <b>Ouvriers</b> 1 <input type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> collège : ouvriers, employés <input type="checkbox"/> <b>Employés</b> 2 <input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> collège : techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres <input type="checkbox"/> <b>Techniciens</b> 3 <input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> collège : ingénieurs et cadres <input type="checkbox"/> <b>Agents de maîtrise</b> 4 <input type="checkbox"/> Autre collège <input type="checkbox"/> <b>Ingénieurs</b> 5 <input type="checkbox"/> <b>Cadres</b> 6 <input type="checkbox"/> Autres : _____ 7 <input type="checkbox"/> (préciser) _____ <i>Ex : journalistes, pilotes...</i>	
--	--	---	--

<b>III</b> RÉSULTATS DU 1 <sup>ER</sup> TOUR DES ÉLECTIONS Date du 1 <sup>er</sup> tour (JJ/MM/AAAA) : _____ Horaire d'ouverture du scrutin : _____ Horaire de clôture du scrutin : _____ Y a-t-il eu carence de candidatures dans ce collège : (cocher) <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b> <input type="checkbox"/> A. Nombre d'électeurs inscrits <b>A</b> = _____ B. Nombre de votants <b>B</b> = _____ C. Bulletins blancs ou nuls <b>C</b> = _____ D. Suffrages valablement exprimés (B - C) <b>D</b> = _____				Le quorum a-t-il été atteint ? $QUORUM = E = \frac{A}{2} = \frac{\quad}{2} = \quad$ <input type="checkbox"/> Non si <b>D</b> est inférieur à <b>E</b> <input type="checkbox"/> Oui si <b>D</b> est supérieur ou égal à <b>E</b>		Nombre de listes présentées au premier tour : <b>L</b> = _____ Nombre de sièges à pourvoir par le collège : <b>P</b> = _____ Quotient électoral (2 décimales) : $G = \frac{D}{P} = \frac{\quad}{\quad} = \quad$	
---	--	--	--	--	--	--	--

MT1

NOMS et PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Les noms des candidats élus doivent être soulignés.

Renseignez les colonnes 1 à 4, même si le quorum n'est pas atteint				Ne renseignez pas les colonnes 5 à 13 si le quorum n'est pas atteint									
Sexe	Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat, telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valablement recueillis par chaque liste (total = D)	Nombre de voix obtenues par chaque candidat	Total des voix recueillies par les candidats de chaque liste	Nombre de candidats présentés par chaque liste	Moyenne des voix de chaque liste	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste, inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			ÉLUS Porter la mention «Élu» ou «Étue»	Nombre d'élus par liste
1	2a	2b	3	4	5	6	7	8	1 <sup>er</sup> siège	2 <sup>ème</sup> siège	3 <sup>ème</sup> siège	12	13
G. MARTIN	H	SNEPAT FO	FORCE OUVRIÈRE	36	33								
H. BASRI	F			35									
V. SAMBA	H			34									
M. VERNE	F			36									

L'IDCC (Identifiant de la Convention Collective de branche) comprend 1 à 4 chiffres et ne doit être confondu ni avec le numéro de brochure, ni avec le code APE. En l'absence de convention de branche applicable, inscrire 9999.

Pour éviter toute confusion, inscrire **FORCE OUVRIÈRE** (et non CGT-FO). Cette mention est indispensable pour la remontée des suffrages de FO dans les entreprises, les branches et au niveau national interprofessionnel.



Il faut avoir indiqué l'affiliation à **FORCE OUVRIÈRE** lors du dépôt des listes de candidatures.

Ce chiffre, unique pour chaque liste, permet de calculer l'audience de 10% pour la représentativité du syndicat. Ce chiffre est également celui pris en compte pour les audiences de FO dans les branches et au niveau national interprofessionnel. Vérifiez que la somme des bulletins recueillis par l'ensemble des listes correspond bien au chiffre D du cadre III (total des suffrages valablement exprimés).

Ces chiffres diffèrent pour chacun des candidats en fonction du nombre de ratures. Ils permettent de calculer l'audience personnelle de 10% du candidat en vue de son éventuelle désignation comme délégué syndical.

En cas de liste intersyndicale, utiliser une ligne pour chaque OS entrant dans la composition de la liste.

Impératif pour attester de la réalité du PV et permettre sa prise en compte pour les mesures d'audience syndicale.

<b>IV</b> Signature obligatoire de chacun des membres du bureau de vote pour le 1 <sup>er</sup> tour :			<b>V</b> Si une ou plusieurs listes communes (ententes syndicales) se sont présentées au 1 <sup>er</sup> tour, indiquez pour chacune :			
Nom et prénom	Organisation syndicale (le cas échéant)	Signature	NOM de la liste commune	Nom des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartitions des suffrages entre organisations (en%)
			Liste «FO/X»	SNEPAT FO	FORCE OUVRIÈRE	30
				Syndicat X	Confédération Y	70

Vérifier que la clé de répartition est mathématiquement claire et cohérente. Elle doit donc être égale à 100%.

